

Quimper, le 19 juin 2024

écomiam lance une levée de fonds d'environ 5 M€ pour accélérer sa recovery et engager un nouveau cycle de croissance rentable

- ❖ 4,5 M€ déjà sécurisés auprès d'Odysée Venture et de Christophe Vasseur, Directeur Général Délégué d'écomiam.
- ❖ Offre Globale comprenant une offre réservée à une catégorie de bénéficiaires ainsi qu'une offre au public à destination des investisseurs individuels via la plateforme PrimaryBid.
- ❖ Prix par action : 2,70 €, soit une décote de 3,6% par rapport au cours moyen pondéré des 5 derniers séances précédant le 19 juin 2024.
- ❖ Clôture de l'Offre PrimaryBid le 19 juin 2024 à 22h et de l'offre réservée à une catégorie de bénéficiaires le 20 juin 2024 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée).
- ❖ Éligibilité de l'offre globale à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25% (IR-PME) et au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession).
- ❖ Éligibilité des titres aux PEA et PEA-PME.

écomiam (FR0013534617 – ALECO, éligible PEA / PME), n°3 français de la distribution spécialisée de produits surgelés, annonce aujourd'hui le lancement d'une Offre Globale comprenant deux volets avec d'une part, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires qui donnera lieu à la construction accélérée d'un livre d'ordres et d'autre part, une augmentation de capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription dédiée aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) pour un montant total de l'Offre Globale d'environ 5 M€.

L'Offre Globale comprend des investissements de la part d'Odysée Venture et de Christophe Vasseur, Directeur Général Délégué d'écomiam qui ont signé des engagements de souscription (les « Engagements de Souscription »).

Daniel Sauvaget, Président Directeur Général d'écomiam, déclare : « *Le plan d'actions annoncé en début d'exercice et piloté par Christophe Vasseur, Directeur Général Délégué, commence à porter ses fruits. Les fondations nécessaires pour soutenir notre stratégie de croissance rentable et durable sont désormais en place, et la recovery est engagée. Aujourd'hui, écomiam se donne les moyens supplémentaires pour soutenir son nouveau plan de croissance rentable à moyen terme. Je suis ravi de pouvoir compter sur le soutien d'Odysée Venture et sur l'engagement personnel de Christophe à accompagner ce nouveau cycle de développement.* »

RAISONS DE L'OFFRE GLOBALE

Après 4 années d'investissements dédiées au déploiement de son réseau, avec une multiplication par 2,5 du nombre de points de vente, à l'élargissement de l'offre (plats cuisinés, apéritifs et desserts) ainsi qu'au renforcement de sa notoriété, écomiam a atteint une taille critique qui doit désormais se traduire par un retour sur investissements.

L'opération envisagée doit permettre à **écomiam** de soutenir sa stratégie de croissance et d'amélioration de la rentabilité. Ainsi, pour 2028, **écomiam** vise à atteindre un réseau de 100 magasins, avec un chiffre d'affaires d'environ 100 M€, ce qui devrait conduire à un résultat d'exploitation de l'ordre de 4 M€.

Le produit net de la levée de fonds dans le cadre de l'Offre Globale permettra :

- L'optimisation du processus d'achat (40% du produit brut) ;
- La digitalisation de l'enseigne à travers deux vecteurs : d'une part, l'implémentation d'un nouveau logiciel de gestion visant notamment à optimiser la supply chain et les actions marketing de CRM¹ et, d'autre part, la refonte du site d'e-commerce (environ 40 % du produit brut) ;
- Une contribution au financement de nouveaux magasins dans des zones de chalandise déjà établies (environ 20 % du produit brut).

MODALITES DE L'OFFRE GLOBALE

L'Offre Globale sera réalisée en deux volets distincts et concomitants :

- Une offre par voie d'émissions d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires (article L. 225-138 du Code de commerce) dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 mars 2024 (14^{ème} résolution) (l' « Assemblée ») et des décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 19 juin 2024 (« **Offre Réservee** »), l'Offre Réservee étant adressée uniquement à la catégorie de bénéficiaires définie par l'Assemblée comme suit :
 - des personnes physiques ou morales, sociétés d'investissement ou fonds d'investissement de droit français ou étranger (a) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » dont la capitalisation boursière, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas cent millions d'euros (100.000.000 €) et (b) investissant dans les secteurs de la distribution de produits alimentaires, de la distribution grand public, du commerce de détail ou de l'agroalimentaire et (c) participant à une émission de la Société pour un montant unitaire supérieur à cinquante mille euros (50.000 €), prime d'émission incluse ; ou
 - des sociétés industrielles de droit français ou étranger ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société.
- A titre accessoire, une offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 mars 2024 (13^{ème} résolution) et des décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 19 juin 2024 (« **Offre PrimaryBid** »). L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Le montant de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Offre Réservee et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Offre Globale. Par ailleurs, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre Réservee n'est pas elle-même réalisée.

¹ Customer Relationship Management ou gestion de la relation client

L'Offre Réservée s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre d'actions nouvelles émises dont le prix de souscription a été fixé par le Conseil d'administration du 19 juin 2024 à 2,70 € par action, conformément à la 14^{ème} résolution de l'Assemblée prévoyant que le prix de souscription des actions nouvelles doit être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de trente pour cent (30%). Le prix des actions allouées dans le cadre de l'Offre PrimaryBid est identique à celui déterminé dans le cadre de l'Offre Réservée et ce, dans le respect des termes de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée.

Le nombre final d'actions ordinaires nouvelles sera décidé par le Conseil d'administration d'écomiam du 20 juin 2024 en vertu et dans les limites des 13^{ème}, 14^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'Assemblée en date du 26 mars 2024 sous réserve de toute clôture anticipée.

La construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservée débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 20 juin 2024. L'Offre PrimaryBid débute également immédiatement et se clôturera ce jour à 22h, sous réserve de toute clôture anticipée.

écomiam annoncera le résultat de l'Offre Globale dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservée, dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions ordinaires nouvelles émises.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 24 juin 2024.

À titre d'information, dans l'hypothèse d'une émission d'actions nouvelles pour un montant total de 5 M€, prime d'émission incluse, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération détiendrait environ 0,65% à l'issue de l'opération (base non diluée) et environ 0,61% à l'issue de l'opération (base diluée).

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre Globale ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

La Société a reçu des engagements de souscription irrévocables suivants, pour un montant total de 4,5 M€ :

- 4,0 M€ pour Odysée Venture qui n'a par ailleurs exprimé aucune intention en termes de représentation au Conseil d'administration,
- 0,5 M€ pour Christophe Vasseur, Directeur Général Délégué de la Société.

Les engagements de souscription seront alloués conformément aux principes d'allocation habituels.

ENGAGEMENTS DE CONSERVATION ET D'ABSTENTION

Monsieur Christophe Vasseur a pris un engagement de conservation de l'intégralité des actions qui lui seront allouées dans le cadre de l'Offre Globale, que cette souscription soit faite directement ou indirectement à travers une holding qu'il contrôle, pendant une durée de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve des exceptions habituelles.

Par ailleurs, la Société a pris un engagement d'abstention de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserves d'exceptions usuelles.

PARTENAIRES DE L'OPERATION

Portzamparc, filiale de BNP Paribas, intervient en tant que Global Coordinateur, Chef de file & Teneur de livre et Allegra Finance, Listing Sponsor, en tant que Conseil d'écomiam sur cette opération.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse www.PrimaryBid.fr.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023 (section IV page 10 et suiv.) disponible sur le site internet de la Société (www.ecomiam.com) dans la rubrique « Infos bourse /Documents financiers/Rapport financier annuel ». <https://www.ecomiam-bourse.com/informations-financieres/documents-financiers>

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions d'écomiam pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions d'écomiam pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions d'écomiam pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action d'écomiam ;
- les actionnaires d'écomiam pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures ;
- des titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

PROCHAINE COMMUNICATION

✿ Chiffre d'affaires magasins du 3^{ème} trimestre 2023/24, le 9 juillet 2024 (après bourse)

Retrouvez toutes les informations sur www.ecomiam-bourse.com

À propos d'ecomiam

Entreprise familiale créée en 2009, **ecomiam** est le premier réseau éthique et accessible de distribution de produits frais surgelés authentiquement d'origine France. Le réseau **ecomiam**, constitué de 60 points de vente au 31 mars 2024, dispose d'une offre « Click & Collect » et d'un site de vente en ligne assurant des livraisons à domicile en 24/48h sur l'ensemble du territoire en France métropolitaine. En 2023, **ecomiam** a réalisé un chiffre d'affaires magasins de 40,4 M€, en progression de 8,3%.



Contacts

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication
Corinne PUISSANT
ecomiam@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 77

Relations presse

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'DIAYE
fndiaye@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 34

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

Le présent communiqué de presse n'est en aucune manière destiné à constituer (et il n'existera pas) une offre destinée à la vente ou à la souscription, ni une annonce d'une offre prochaine destinée à la vente ou à la souscription, ni une sollicitation d'une offre d'acquiescer ou de souscrire, ni une annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'acquiescer ou de souscrire des titres de la Société dans, ou aux résidents, habitants ou citoyens des États-Unis, Canada, Australie, Japon, Afrique du Sud ou toute juridiction où une telle offre ou sollicitation sans enregistrement, sans exemption d'enregistrement ou sans qualification n'est pas permise selon la législation applicable de la juridiction concernée ou ne satisfait pas aux conditions requises selon la législation applicable de la juridiction concernée.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou de toute autre instance concernant la réglementation des titres, État ou juridiction des États-Unis. Les titres de la Société ne peuvent être directement ou indirectement offerts, vendus, revendus, transférés ou livrés aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation valable aux exigences d'enregistrement imposées par le US Securities Act et conformément aux lois applicables de tout État ou juridiction des États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance

»), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.

La Société ne peut être tenue responsable si quiconque devait enfreindre les restrictions susmentionnées.

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'écomiam estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'écomiam qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont développés ou identifiés dans le rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023 (section IV) disponible sur le site internet de la Société (www.ecomiam.fr) dans la rubrique « Infosbourse ». écomiam ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.